



HAL
open science

Guerre nucléaire, armes et...parades ?

Isabelle Miclot

► **To cite this version:**

| Isabelle Miclot. Guerre nucléaire, armes et...parades ?. 2011. halshs-00816621

HAL Id: halshs-00816621

<https://shs.hal.science/halshs-00816621v1>

Preprint submitted on 22 Apr 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Réseau des Correspondants départementaux de l'IHTP

« La Guerre Froide vue d'en bas : 1947-1967 »

Thème IV : Actions collectives et ordre public

Sous la direction de :

- Philippe Buton, Professeur d'Histoire contemporaine à l'Université de Reims,
- Olivier Büttner, Ingénieur de Recherche IHTP-CNRS,
- Michel Hastings, Professeur de Science politique à l'Institut d'Etudes Politiques de Lille.

§§§§§§§§

Guerre nucléaire, armes et...parades ?¹ : hypothèses conflictuelles et politique de protection civile en France dans les années 1950'-1960'

Auteur : Miclot, Isabelle

Correspondante pour la Seine et Marne

En juin 1950, à l'instant même où la guerre de Corée éclate, les autorités françaises décident de réactiver les vestiges de la défense passive, dans l'éventualité d'un conflit majeur avec l'Union soviétique². Afin de rationaliser et décupler les premiers efforts entrepris, le Ministère de l'Intérieur, en charge de la protection des populations civiles, entreprend la création d'un service spécialisé en novembre 1951 : le SNPC (Service National de la Protection Civile)³.

Les archives du SNPC nous permettent d'appréhender sous un angle particulier la manière dont la Guerre Froide et les menaces inhérentes à celle-ci ont été perçues, vécues, analysées en France, en soulevant plusieurs points de problématique :

¹ Titre librement adapté à partir d'un ouvrage du penseur de la guerre totale Camille Rougeron (*La guerre nucléaire : armes et parades*. Paris, Calmann Levy, 1962, 242 p.)

En 1962, Camille Rougeron prend position en faveur de la protection civile en guerre nucléaire, en soutenant une thèse alors fort débattue : « La dissuasion n'est pas affaire d'armes offensives, mais d'organisation défensive »

² Circulaire du Ministère de l'Intérieur n°236 en date du 23.06.1950 relative à la préparation de la protection des populations contre les risques du temps de guerre

Circulaire du Ministère de la Santé Publique n°119 en date du 21.06.1950 relative à l'organisation des services civils de protection sanitaire en cas de conflit.

³ Décret n°51-1314 du 17.11.1951

-Comment les autorités en charge de la protection civile ont-elles perçu et se sont-elles représentées cette menace d'un conflit majeur futur dont la guerre de Corée semblait être le prélude ? Quel a donc été le paradigme guerrier ayant servi de base réflexive au SNPC ? Comment ce paradigme a-t-il évolué des premières études SNPC de 1952 jusqu'aux années 1960' et au premier instant de la Détente ? Comment cette menace identifiée s'est-elle traduite au sein du SNPC en terme de parade, en terme de politique de protection civile ?

-Comment la politique de protection civile établie à l'échelon ministériel s'est-elle répercutée à l'échelon local ?

Comment d'une part les autorités locales (préfets et maires), chargées de la mise en œuvre *effective* de cette politique de protection civile, ont-elles réagi et se sont-elles adaptées ?

Comment d'autre part les populations civiles, *de facto* première concernée par cette politique, se sont-elles comportées ? Que savaient-elles de la menace et de la parade élaborée ? Quelle stratégie de communication a été développée à leur égard ? Comment ont-elles accueilli celle-ci ?

D) Hypothèses conflictuelles et élaboration d'une parade

Les études conduites par le SNPC au cours de la période que nous traitons ici peuvent être divisées en deux temps, la césure temporelle apparaissant très nettement au tournant des années 1954-1955.

La première phase réflexive du SNPC est orientée dans la voie d'une guerre essentiellement conventionnelle, « ponctuée » d'armes atomiques et chimiques.

En novembre 1952, André Pélabon (préfet, chef du SNPC) expose devant le Ministre de l'Intérieur le programme minimum du SNPC pour les deux premières années de fonctionnement du service⁴. Avant d'exposer les grandes lignes du programme élaboré au cours de la première année de fonctionnement du SNPC, Pélabon dresse l'hypothèse conflictuelle sur laquelle le programme a été façonné : la France subirait des attaques antiforces, mais les victimes civiles seraient vraisemblablement très nombreuses. L'Union soviétique ne possédant pour l'heure qu'un stock encore limité d'armes atomiques, seules 13 villes françaises pourraient être justiciables de bombes A⁵, la majorité d'entre elles étant villes portuaires. Une attention particulière est d'ailleurs accordée par le SNPC dès 1952 à l'étude de la vulnérabilité des ports aux attaques atomiques⁶, étude d'autant plus importante que les autorités connaissent depuis les essais américains de Bikini en 1946, les effets radioactifs d'explosions sous-marines ou produites à la surface de l'eau. Les pertes causées aux civils au cours de ces bombardements atomiques sont évaluées alors par le SNPC sur la base des pertes estimées pour Hiroshima, c'est-à-dire 2% de tués et 8 à 12% de blessés par attaque. André Pélabon n'exclut pas également dans sa présentation l'hypothèse des armes chimiques : si celles-ci n'ont pas été employées au cours de la seconde guerre mondiale, c'est uniquement, affirme-t-il, parce que l'ennemi nous savait protégés grâce à nos stocks de masques à gaz. Ces derniers doivent donc être entretenus puisque nous protégeant à l'avenir tant des effets des gaz que de la radioactivité. Si le chef du SNPC paraît au final relativement confiant à l'égard de la protection contre les armes chimiques et atomiques, le plus grand danger semble être

⁴ SNPC. *Compte rendu de la réunion du 14 novembre 1952 de la Commission Supérieure de la Défense Passive*. 32 p. [consulté aux archives départementales de la Somme, 44W55]

⁵ Dunkerque, Le Havre, Brest, Lorient, St Nazaire, Nantes, La Pallice, Bordeaux, Marseille, Toulon, Lyon, Paris et Rouen

⁶ Une instruction est élaborée à cette date, suite à l'étude sur la vulnérabilité du port du Havre [Archives Nationales. Ministère de l'Intérieur, SNPC. Versement 19770120, Article 26 : protection civile des ports maritimes]

pour lui la menace d'un nouvel exode massif de la population en cas de conflit, un exode qui serait amplifié par la perspective, annoncée par l'OTAN au SNPC, d'un repli prévisible d'environ 500.000 réfugiés ouest-allemands sur le territoire français.

Ce premier paradigme, d'une guerre essentiellement conventionnelle aux cibles antiformes, se voit toutefois entièrement - et abruptement - bouleversé au tournant 1954-1955. Plusieurs éléments expliquent ce revirement. Premièrement l'adoption par l'OTAN en novembre 1954 du document MC.48 entérinant la stratégie de représailles massives et présentant l'hypothèse d'une guerre essentiellement nucléaire. Deuxièmement les révélations officielles en février 1955 par la Commission de l'Energie Atomique américaine sur les effets en terme de retombées radioactives de l'essai thermonucléaire Castle Bravo conduit au printemps 1954 (des retombées ayant affecté un territoire vaste de 350km de longueur et de 50km de largeur). Troisièmement, l'accroissement rapide du stock d'armes nucléaires détenu par l'Union soviétique.

Au regard de ces éléments, les responsables SNPC présentent en novembre 1955 devant le comité de la défense civile de l'OTAN⁷ un tout autre modèle conflictuel : la France pourrait subir en cas de conflit des attaques atomiques massives, non plus antiformes mais anticités : 88 villes françaises (toutes celles de plus de 50.000 habitants, et plusieurs villes portuaires moins peuplées) pourraient être frappées. Au cours des deux premiers mois du conflit, la France compterait 840.000 victimes, dont 189.000 morts. Le SNPC reconnaît toutefois dans cette étude ne pas avoir intégré l'arme thermonucléaire par méconnaissance des retombées.

Cette méconnaissance palliée dès 1956, le SNPC travaille dès lors sur une hypothèse plus dramatique, approuvée par le Haut Comité otanien des plans d'urgence dans le domaine civil⁸ : une dizaine de villes françaises pourraient être justiciables de bombes mégatonniques (5MT), une trentaine de bombes atomiques (80KT). Les retombées radioactives de ces bombardements, alliées aux retombées des pays frontaliers, provoqueraient la contamination radioactive de la quasi intégralité du territoire français. Le premier mois de conflit engendrerait 2.2 millions de victimes, dont 1.1 million de morts.

L'accroissement continu du volume et de la puissance des armes nucléaires soviétiques (ainsi que la transition vers l'ère balistique rendant la DAT impuissante) conduit régulièrement le SNPC à accroître la liste des cibles éventuelles et la valeur approximative des pertes. Ainsi, en décembre 1961⁹, le SNPC anticipe l'explosion de 45 bombes thermonucléaires de 2 à 20MT sur les 53 villes françaises de plus de 50.000 habitants et l'explosion supplémentaire de 15 bombes mégatonniques sur le reste du territoire de façon à optimiser les pertes. Une optimisation des pertes accrue aussi par le choix que ferait l'ennemi d'une explosion au sol, maximisant les effets radioactifs.

Ainsi, au début des années 1960', le SNPC n'envisage plus seulement une guerre thermonucléaire, mais en quelque sorte une guerre radiologique. Sans protection, le SNPC prévoit alors l'irradiation mortelle de 85% de la population française.

Face à l'accroissement continu de la menace, le SNPC est contraint de repenser à partir de

⁷ OTAN. Comité médical. *Réponses complémentaires de la France concernant le plan de secours français destiné à la protection sanitaire d'une agglomération importante menacée*. AC/23 (MC) D/7, novembre 1955, p.13-20

⁸ OTAN. Haut Comité pour l'étude des plans d'urgence dans le domaine civil. *Hypothèses relatives à l'élaboration des plans d'urgence dans le domaine civil*. AC/98 D/14, mai 1956, 26 p.

⁹ OTAN. Comité de la Protection Civile. *Principes fondamentaux d'une politique relative aux abris : rapport sur les conceptions des services français de protection civile en matière d'abris*», AC/23 (CD/SH) D/16, décembre 1961, 12 p.

1955 sa politique de protection civile.

Initialement, cette politique était centrée, de même que pendant le précédent conflit mondial, sur une politique de protection sur place, d'abritement, pour les « économiquement utiles » contraints de demeurer au sein des localités menacées, mais aussi et surtout sur une politique de protection par éloignement. Une politique mise en œuvre à l'échelon local par les préfets et les maires, en collaboration à partir de 1953 avec les « délégués PPE », réseau de bénévoles institué par le SNPC, constitué essentiellement de fonctionnaires en activité et d'anciens chefs locaux de la défense passive désignés dans chaque arrondissement et canton. Une politique d'éloignement visant à placer en zone sûre, selon la carte officielle PPE du SNPC de 1954, 2.655.000 personnes¹⁰.

Mais les connaissances acquises après 1955 relatives à l'impact des armes mégatonniques (provoquant un rayon de 25 à 30km de destructions à partir du point zéro, démultipliant ainsi le nombre de communes menacées) et aux retombées (menace d'une contamination radioactive nationale) remettent en question tout autant la capacité à assurer la survie des économiquement indispensables par les abris existants (majoritairement hérités du précédent conflit) et la pertinence des plans d'évacuations. Dorénavant, la protection civile ne peut plus être appréhendée seulement en terme de localités- « points fixes » désignés, mais en terme de zones menacées, complexifiant considérablement la problématique du SNPC et interrogeant profondément le concept même de protection civile à l'ère thermonucléaire. En 1959, l'un des dirigeants du SNPC rédige ainsi une note interne sur « la survie de la population française en cas de guerre » et prophétise l'anéantissement de la population si une réorientation de la politique de protection civile et si une réelle application de ces théories de défense ne sont pas rapidement impulsées: « *La Protection Civile ne peut s'empêcher de penser que, sur 45 millions de français métropolitains, 10 millions habitent dans 24 grandes villes et qu'il suffirait de 24 bombes en ce moment pour en faire 10 millions de morts en 2 heures de temps : la guerre de 14-18 en 5 ans ne nous a coûté que 1.500.000 morts, la guerre de 39-45 en 5 ans aussi ne nous coûta que 350.000 morts. Et de penser qu'il resterait 3000 moins 24 bombes aux russes pour mener la guerre et parachever s'ils le jugent encore utile le massacre de la population française. Un pays renaît de ses ruines : il ne renaît pas après anéantissement de sa population. [...] Les habitants des villes prises pour cibles seront tués par le souffle de l'explosion nucléaire, écrasés avec l'ensemble des immeubles de la ville et irradiés à mort. [Quant aux] habitants et aux réfugiés des campagnes, [ceux-ci] seront irradiés à mort par les retombées radioactives* »¹¹. L'auteur de cette note conclut sur l'impérieuse nécessité de mettre en œuvre avant tout un double programme d'abritement (abris anti-souffle dans les agglomérations, abris anti-retombées simples en campagne), associé au développement urgent d'un réseau d'alerte aérienne efficace et d'un réseau d'alerte à la radioactivité.

Sans illusion donc, le SNPC mesure l'ampleur de la menace et reconnaît ses difficultés. Difficultés à faire face à cette guerre imaginée, auxquelles se greffent bien d'autres problèmes fragilisant durablement le service et son action. Parmi ceux-ci, citons brièvement:

-un problème juridique, dans la mesure où les fondements de l'action du SNPC ne sont autres que la loi sur la défense passive du 11 juillet 1938, loi inadaptée à la menace d'une guerre thermonucléaire.

-un problème structurel, dans la mesure où le SNPC a été institué comme un simple service au sein du Ministère de l'Intérieur, alors qu'il aurait dû constituer un organisme interministériel, doté de toute l'autorité nécessaire et rattaché directement aux plus hautes instances dirigeantes

¹⁰ En particulier : 1.670.000 habitants de la région parisienne, 197.000 lyonnais, 144.000 marseillais, 120.000 habitants du Nord, 102.000 stéphanois, 100.000 strasbourgeois [Archives Nationales. Ministère de l'Intérieur, SNPC. Versement 19770120, article 58 : exercices de protection civile]

¹¹ *La survie de la population française en cas de guerre*, 3 février 1959, 9p. [Archives Nationales. Ministère de l'Intérieur, SNPC. Versement 19770120, Article 38 : protection générale en temps de guerre]

dans la mesure où la protection civile concerne en réalité de nombreux Ministères (notamment ceux de la Santé, de l'Agriculture, de l'Education Nationale, de l'Urbanisme,...).

- un problème budgétaire très sensible dans la mesure où le SNPC n'a jamais obtenu le financement minimum nécessaire à son action¹². Un problème budgétaire chronique incarnant et cristallisant en fait des enjeux et débats vigoureux d'ordre politique et stratégique¹³.
- un problème d'image enfin, le SNPC souffrant des écueils rencontrés par la défense passive au cours de la seconde guerre mondiale.

En dépit de ces difficultés récurrentes, le SNPC fait alors toutefois de son mieux afin de poursuivre ses missions et afin de voir se réaliser au niveau local les exigences de protection en vue desquels il s'est engagé.

II) les répercussions locales- 1^{er} aspect : les autorités locales face à la menace

L'étude des répercussions au niveau local de la politique de protection civile qu'a tenté d'élaborer et de réajuster continuellement le SNPC afin de faire face à cette hypothétique et évolutive menace de guerre future est cruciale dans la mesure où l'essentiel de la protection civile se joue à cet échelon, sous la responsabilité des préfets et des maires des communes désignées de 1^{ère} catégorie (communes menacées) et de 2^{nde} catégorie (communes de secours). C'est en effet au niveau local que sont préparés les plans de protection par éloignement, les plans d'abritement et les plans de secours. C'est donc au niveau local que la menace de guerre et les directives toutes théoriques de protection civile élaborées par le SNPC se transforment, doivent alors se transformer, en plans d'action effectifs. Il est donc essentiel de se demander :

- quelle a été l'attitude des autorités locales face à cette menace et à cette parade qu'elles ont été chargées de mettre en application ?
- Comment les évolutions de cette menace de guerre imaginaire ont-elles été appréhendées et gérées concrètement sur le terrain ?

A la lecture de la correspondance entre le SNPC et les préfets et à la lecture également des archives départementales et municipales de plusieurs secteurs particulièrement menacés, au moins deux conclusions générales peuvent être brièvement dressées.

Première conclusion, le SNPC a été confronté - et en partie déstabilisé - par la pluralité des réactions des autorités locales. De fait, à la cartographie de la menace qui peut être dressée s'ajoute, sans toujours se calquer, une cartographie de la perception locale de la menace qui complique la donne pour le SNPC¹⁴. Ainsi, le SNPC a fait face à des

¹² Problème budgétaire existant dès la création du SNPC : en 1952, le SNPC demande 67 milliards d'anciens francs et n'en obtient que 2...

¹³ Opposition entre deux conceptions de la défense nationale. D'un côté les partisans d'une défense axée essentiellement sur la dissuasion nucléaire, à l'instar du général Ailleret, chef EMA, qui écrit dans ses mémoires en 1967 de manière explicite : «*Nous dûmes expliquer bien des fois la vérité, à savoir que les méthodes de protection relativement efficaces contre des bombes classiques de 50,500 ou 1000 kilogrammes n'avaient presque plus aucun sens contre des armes de 20,100 ou 1000 KT. Qu'en fait aucune protection sérieuse des populations contre de tels engins n'était possible, en dehors du moyen qui consiste par la dissuasion, donc par la possession d'armes nucléaires, à éviter qu'un ennemi ne vous lance de tels engins* » [Ailleret Charles. *L'aventure atomique française*. Paris, Grasset, 1968, p.118].

De l'autre les partisans d'une défense nationale « équilibrée », considérant la défense comme un équilibre nécessaire entre dissuasion nucléaire et « dissuasion populaire »- à l'instar d'André Letourneux (chef de cabinet du SNPC). [Letourneux André. « Dissuasion et survie ». *Revue de Défense Nationale*, 1963, n°7, p.1155-1169]

¹⁴ Les secteurs les plus menacés étant parfois mais pas toujours les plus impliqués en matière de protection civile, a contrario de certains secteurs faiblement menacés mais qui se sont engagés avec

comportements locaux très disparates, allant de l'enthousiasme sincère à l'égard de la protection civile (cependant rarement)¹⁵, à l'indifférence quasi-totale (comportement le plus fréquent)¹⁶, voire, à la franche hostilité et au refus d'obéissance¹⁷.

Seconde conclusion, il apparaît distinctement que le SNPC n'a pas été le seul à prendre conscience de l'évolution du paradigme conflictuel et de l'inflation de la menace. Plusieurs maires et préfets, de par le biais des études concrètes qu'ils ont dû conduire, de par les exercices de protection civile qu'ils ont joué localement, ont alors pleinement réalisé l'ampleur du danger et exprimé sincèrement leur impuissance et leur désir de voir le SNPC doté de plus grands moyens financiers.

Lors du colloque organisé aux Archives Nationales en mars 2011¹⁸, nous avons évoqué le cas de la 2^{ème} Région Militaire (région Nord) et le sentiment croissant d'impuissance des responsables locaux, en particulier face à la menace des retombées radioactives (retombées cumulées de la 2^{ème} RM et des territoires frontaliers). Un sentiment perceptible dans les rapports d'exercices (notamment Eole 1960, Fallex 1962).

enthousiasme dans cette aventure de la protection civile (souvent de par l'expérience locale acquise en matière de défense passive au cours du précédent conflit).

¹⁵ A l'instar du préfet de la Somme (un secteur « A » seulement, Amiens) qui s'élance dès juin 1950, dans l'application de plusieurs mesures de protection civile : désignation des secteurs urbains de secours, étude locale de plans de secours et de plans sanitaires jugés comme des modèles du genre (cas d'Amiens en 1952-53), recensement des moyens, collecte personnelle d'études et de nombreuses coupures de presse sur les réalisations de la protection civile dans différents départements français et également à l'étranger, participation à de nombreux exercices de protection civile (tel l'exercice « Nord » de décembre 1953, l'un des premiers exercices français locaux de protection civile en guerre nucléaire).

[Archives départementales de la Somme. Versement 44 W : plan de protection civile]

¹⁶ En octobre 1957, au moment où le plan PPE est réadapté en fonction de la menace thermonucléaire, le Ministre de l'Intérieur est contraint de rédiger un courrier à l'attention des IGAME et des préfets afin d'exprimer son mécontentement face à l'indifférence de plusieurs préfets et maires, refusant d'accueillir en cas de guerre 1000 ou 5000 personnes supplémentaires en provenance des secteurs menacés : *« J'ai été surpris par certaines réactions défavorables qui contestent des chiffres à 5.000 ou même à 1.000 unités près (s'agissant de départements de 300.000 à 600.000 habitants et même davantage). Ces réactions, compréhensibles peut-être dans l'optique du temps de paix, ne le sont absolument pas si l'on considère les gigantesques événements en prévision desquels nos plans sont établis. En bref, et sous peine de courir à un échec qui aurait des conséquences incalculables, il faut trouver à tout prix la totalité des moyens (hébergements) correspondant aux besoins (évacuations) »* (souligné dans le texte).

[Archives départementales des Bouches du Rhône. Versement 1115 W, article 6 : plan PPE (1954-1961)]

Cette lettre, découverte dans les archives des Bouches-du-Rhône, correspond d'ailleurs parfaitement à la situation rencontrée dans cet espace géographique. Le département possédait en effet l'une des villes les plus menacées sur le territoire français (Marseille, présentée dans les exercices de défense comme la plus justiciable d'un bombardement mégatonnique), mais une ville faiblement dotée en moyens de protection sur place (manque d'abris adaptés à la guerre nouvelle) et donc fortement dépendante des possibilités d'évacuation (1^{er} plan PPE : 144.000 personnes à évacuer, 2nd plan PPE : 250.000 personnes).

Or, certains préfets de la région ainsi que plusieurs maires des communes du département, chargés d'accueillir ces personnes menacées, ont tenté de contester ou de ne pas tenir compte des consignes imposées.

¹⁷ En mars 1957, le SNPC demande aux préfets d'informer les maires du nouveau classement des localités désignées en fonction de la menace thermonucléaire. Cinq mois plus tard, le SNPC rédige une note interne sur la réaction des préfets à la circulaire : une dizaine d'entre eux n'ont pas daigné répondre au Ministère, une autre dizaine répondant soit qu'ils refusent de communiquer ces informations pour le moment car jugeant le moment inopportun ou injustifié, soit qu'ils refusent la notification aux maires des communes désignées de par leur appartenance politique (affiliation réelle au PCF ou sympathie supposée)

(SNPC. Bureau des personnels spécialisés de protection civile. *Note à l'attention du chef SNPC sur la notification aux maires des localités désignées.* PC/PERS n°858, 02.08.1957, 2 p.)

¹⁸ Miclot Isabelle. « Survivre à la menace : hypothèses conflictuelles et politique de défense civile en France, 1950'-1960' ». Actes du colloque international *La société française dans la Guerre Froide*, Archives Nationales et IHTP- CNRS (à paraître, printemps 2013, Editions universitaires de Dijon)

Nous pourrions à présent évoquer de la même manière, par exemple, le cas de la région lyonnaise, qui prend conscience brutalement en 1955, au cours de l'exercice Keller Blanc (exercice nucléaire Centre- Europe), de l'impact ingérable d'un bombardement nucléaire - même de faible charge (30KT) mais explosant au sol (maximisant ainsi l'effet radioactif) - sur ce territoire¹⁹. Selon les conclusions dressées par les participants de l'exercice, Lyon aurait subi dans ce cas de figure, sur 336.000 habitants résidant les cercles de destruction supposés, un total de 304.250 victimes, dont 200.000 irradiés. Des victimes que la protection civile n'aurait guère pu aider, à cause de l'absence en temps de paix de stocks suffisants de matériels et du nombre limité de personnel médical et de secours, à cause surtout des destructions engendrées fictivement au cours de l'exercice (destruction des hôpitaux, des moyens de transports, des moyens de communications, ...).

« L'exemplarité » de l'exercice Keller Blanc a conduit par la suite plusieurs autres départements ou municipalités à rejouer ce thème²⁰, afin d'appréhender à leur tour la guerre à l'heure H. Des exercices s'achevant généralement sur le constat des limites de la protection civile locale. Citons simplement pour exemple, l'exercice Dolmen de 1957 jouant la destruction de la ville de Lorient par une bombe de 20 KT explosant également au sol, et conduisant le préfet du Morbihan à la conclusion quasi apocalyptique suivante (la ville comptant 36.000 victimes sur les 40.800 personnes sur place au moment de l'explosion) : « *Et c'est là le drame ! Des milliers de personnes vont mourir étouffées sous les décombres, vidées de leur sang ou brûlées vives sans que nous puissions les secourir !* »²¹.

Ainsi, à la fin des années 1950'/début des années 1960', le SNPC, tout comme ces maires et préfets de secteurs menacés ayant pleinement accepté de jouer et étudier les effets d'un conflit sur leur territoire, tous parviennent aux mêmes conclusions : les autorités, à tous les échelons (national comme local), ne pourront faire face seules à une guerre future. Il devient dès lors évident que la population, première concernée par la protection civile, va devoir s'impliquer directement et mettre en œuvre des mesures d'auto- protection pour assurer sa propre survie.

III- les répercussions locales- 2^{ème} aspect : les civils face à la menace

A la charnière de la fin des années 1950'- début des années 1960', le Ministère de l'Intérieur tout comme les autorités locales, prennent pleinement conscience de l'ampleur des difficultés auxquelles ils vont dorénavant être amenés à faire face afin de mettre en œuvre une politique minimale de protection civile à l'ère thermonucléaire. Ils réalisent surtout que cette politique ne pourra être poursuivie à présent sans l'aide des premiers concernés, les civils eux-mêmes. Cette évidence, face à l'ampleur de la menace, apparaît aux autorités locales, civiles et militaires, au cours des exercices de protection civile, ces fac-similés de réalité, dont les conclusions s'imposent pourtant à leurs acteurs comme d'implacables vérités. Ainsi, en mai 1960, le général commandant la II^{ème} Région Militaire achève son rapport destiné au SNPC sur l'exercice Eole en soulignant l'impérieuse nécessité de développer dès le temps de paix une propagande massive envers la population française : « *L'ennemi en puissance peut à tout moment inonder le territoire national avec des projectiles nucléaires lancés par fusées, faisant peser à tout instant une menace effroyable. [...] Une action psychologique intense et*

¹⁹ Archives Nationales. Ministère de l'Intérieur, SNPC. Versement 19770120, article 58 : exercices de protection civile, 1953-1958

²⁰ dans le cadre des stages de formation proposés par l'ENPC (Ecole Nationale de la Protection Civile) aux autorités locales.

²¹ Archives Nationales. Ministère de l'Intérieur, SNPC. Versement 19770120, article 49 : stages de protection civile (1952-1958)

réaliste, doit donc instruire les populations des dangers qu'elles sont susceptibles de courir, et des moyens de s'en protéger. Laisser la population dans l'ignorance du danger serait un véritable abus de confiance. Dans l'exercice Eole, et pour permettre de fouiller l'étude de ce problème, deux projectiles en 24h devaient, seulement, tomber sur l'ensemble du territoire de la Région. En cas de conflit, c'est un beaucoup plus grand nombre de projectiles qui inonderait le territoire de la Région, ce qui ne manquerait pas de compliquer la protection de l'ensemble des populations, problème qui n'a encore reçu de solution susceptible d'être appliquée sur le territoire menacé »²².

Le SNPC, pour sa part, approuve entièrement ces prises de position des autorités locales en faveur d'une propagande massive. Pour autant, s'il paraît dès lors évident que la population devrait être informée, la question reste alors ouverte : comment dire l'indicible aux victimes hypothétiques ? Quelle stratégie de communication développer afin d'informer celles-ci sans pour autant les apeurer et sans produire ainsi un effet qui pourrait s'avérer totalement contraire à celui escompté ?

Mais développer cette stratégie de communication exige en amont de connaître parfaitement le « public- cible » de celle-ci. C'est pourquoi, avant d'aborder la stratégie finalement adoptée par le SNPC et la réception de celle-ci, il est nécessaire de poser un certain nombre de questions élémentaires : quelles connaissances la population française avait-elle sur la bombe atomique et sur les risques encourus en cas de guerre ? Quel comportement a-t-elle développé en réaction ? Et est-ce que ce comportement était spécifique à la population française ?

Pour apporter quelques premières pistes de réponses à ces questionnements, il est possible tout d'abord de recourir à la presse nationale et locale afin d'observer « l'environnement » médiatique dans lequel la population a été plongée, avant de regarder du côté des sondages d'opinion pour tenter d'évaluer les attitudes développées par la population face à cet environnement, face aux informations reçues.

Concernant le traitement médiatique sur l'arme nouvelle et sur les dangers de guerre nucléaire dans la presse française, au moins trois remarques liminaires peuvent être faites : les articles sur la bombe et la guerre nucléaire sont très fréquents, souvent traités sur le mode d'un certain « sensationnalisme », et relativement enclins au fatalisme. Dans les années 1940' et 1950' en particulier, ce traitement par les médias du problème atomique repose souvent sur les dires de la communauté scientifique américaine et française, une communauté alors en partie opposée au nucléaire militaire. Les effets d'annonce catastrophe sont alors usuels, et se veulent donc réalistes puisque reposant sur des déclarations scientifiques. Pour illustration, évoquons seulement quelques extraits d'articles parus dans le journal *Le Monde* au début de notre période, en 1950-1951, au moment de l'annonce et du développement par les Etats-Unis de la bombe à hydrogène. Le 21 février 1950, le journal rapporte les propos de M. Brown, professeur de physique à l'université de Chicago, déclarant : « *La bombe à hydrogène est capable de détruire tout indice de vie dans un rayon de 2500 à 5000 kilomètres par ses effets radioactifs. L'explosion de plusieurs bombes sur une ligne d'environ 2500 kilomètres dirigée du Nord au Sud en passant par Prague pourrait pratiquement détruire la population entière de l'URSS. [...] De même, a conclu M. Brown, une série d'explosions sur une ligne située au large de la côte occidentale des Etats-Unis, dans l'océan Pacifique, pourrait anéantir complètement la vie humaine et animale dans les Etats-Unis tout entiers* »²³. Citons encore pour exemple, quelques mois plus tard, le 9 août 1950, les déclarations du Pr Bethe : « *Une*

²² Archives Nationales. Ministère de l'Intérieur, SNPC. Versement 19770120, article 25 : défense intérieure du territoire, exercices de DIT (1954-1960)

²³ *Le Monde*, « nouveaux détails sur les possibilités de la bombe à hydrogène », 21 février 1950, p.2

guerre totale livrée avec des bombes à hydrogène signifierait la disparition de toutes les grandes villes, et probablement de nombreuses petites villes, ainsi que la mort de la majeure partie de leurs habitants. Après une telle guerre, rien qui puisse ressembler à notre civilisation actuelle ne demeurerait. La lutte pour la simple survivance dominerait tout. La destruction des villes pourrait faire reculer la technique d'un siècle ou davantage. Après une génération, la connaissance même de la technique et de la science, qui auraient apporté de telles misères à l'homme, seraient considérées comme l'œuvre du diable, et une nouvelle époque d'obscurantisme commencerait sur la terre »²⁴.

Les connaissances progressivement acquises au cours des années 1950' sur les effets réels (et non seulement supputés) des armes nucléaires ne conduisent pas pour autant à un traitement très différent de l'information par les media. Et chaque crise internationale, chaque nouvelle série d'essais nucléaires, chaque pourparlers entre puissances nucléaires, ravivent régulièrement cette tendance médiatique au sensationnalisme et/ou au fatalisme. En 1958 par exemple, année d'ouverture des négociations entre les trois puissances dotées de l'arme nucléaire en vue d'aboutir à un arrêt des expériences nucléaires dans l'atmosphère, le journal *Le Monde* publiait plus d'une trentaine d'articles sur les seuls dangers de la radioactivité pour l'humanité. Et cela, tout en conseillant toutefois, dans un article de juin 1958 : « L'Occident ne doit pas sombrer dans un fatalisme facile »²⁵...

Précisons que cette tendance discursive ne frappe alors pas seulement la presse généraliste, mais aussi la presse spécialisée, à l'instar de la revue *Protection Civile*, organe dont les 21.500 abonnés sont essentiellement des responsables locaux de la protection civile, des pompiers et des secouristes (donc des personnalités qui seraient en charge de la mise en œuvre ou de l'exécution de la protection civile en cas de guerre). Entre 1953, date de création de la revue et le milieu des années 1960', plusieurs centaines d'articles ou de brèves y sont publiés sur les effets de la bombe, sur la guerre nucléaire et sur les moyens de défense. Et malgré la dimension plus « technique » de l'information diffusée dans cette revue, celle-ci n'échappe pas non plus aux titres sensationnalistes, tel ce florilège publié entre 1954 et 1957: « si une nouvelle guerre mondiale devait éclater, la France se trouverait être stratégiquement la cible de choix pour les nouveaux engins atomiques »²⁶, « des fusées pourraient porter les ravages atomiques sur les 4/5^{ème} des continents »²⁷, « milles bombes atomiques détruiraient le monde »²⁸, « quinze bombes thermonucléaires anéantiraient la France »²⁹, « la névrose des radiations fait des millions de victimes dans le monde »³⁰, « il suffirait de 16 bombes thermonucléaires pour détruire la France »³¹, « 120 millions de morts dans les pays de l'OTAN en cas de guerre atomique »³².

Et alors que les magazines illustrés, généralistes tel *France Illustration* ou spécialisés tel *Atomes* présentent en couverture dans les années 1950' et 1960' des hommes d'une génération

²⁴ Le Monde, « 200 millions de dollars pour la construction de la bombe à hydrogène », 9 août 1950, p.2

²⁵ Le Monde, « L'occident ne doit pas sombrer dans un fatalisme facile », 22-23 juin 1958, p.5

²⁶ Protection civile, « Si une nouvelle guerre mondiale devait éclater, la France se trouverait être stratégiquement la cible de choix pour les nouveaux engins atomiques- déclare Joliot-Curie », janvier 1954, n°8, p.9

²⁷ Protection civile, « Si une nouvelle guerre [...] », janvier 1954, n°8, p.9

²⁸ Protection civile, « Mille bombes atomiques détruiraient le monde », octobre 1954, n°13, p.16

²⁹ Protection civile, « 15 bombes thermonucléaires anéantiraient la France », novembre- décembre 1954, n°14, p.35

³⁰ Protection civile, « la névrose des radiations fait des millions de victimes dans le monde », septembre 1956, n°28, p.40

³¹ Protection civile, « il suffirait de 16 bombes thermonucléaires pour détruire la France », octobre-novembre 1956, n°29, p.17

³² Protection civile, « 120 millions de morts dans les pays de l'OTAN en cas de guerre atomique », mai 1957, n°35, p.4-5

nouvelle, des *Homo Atomicus* dans leur panoplie de guerre future³³, plusieurs personnalités françaises et étrangères condamnent sans détour cet environnement médiatique et ses effets (en l'occurrence le fatalisme) sur l'opinion publique.

Précisons toutefois que si les détracteurs sont nombreux, leurs motivations sont multiples, voire antinomiques. D'un côté, nous pouvons ainsi citer le colonel Ailleret, l'un des plus actifs fer de lance d'un programme nucléaire militaire national, qui condamne dans un article paru en janvier 1956 dans la *Revue de Défense Nationale* intitulé « Complexe atomique du Français » un fatalisme véhiculé par les media qui aurait pour conséquence de détourner les Français du nucléaire³⁴. D'un autre côté, évoquons M. Dupont, rédacteur à la revue *Science et Vie*, qui publie en 1963 un ouvrage sur la protection civile atomique, au sein duquel il critique ses collègues journalistes dont le travail provoquerait un fatalisme tel que les Français ne croiraient plus du tout en la possibilité d'une quelconque protection contre les armes nucléaires : « On entend dire qu'il est inutile de vouloir se protéger contre la guerre atomique. [...] Il est tout de même aberrant qu'on ait, en France, laissé au journalisme à sensation le soin de faire l'éducation atomique du citoyen, ce qu'il fait en exploitant son sentiment d'anxiété »³⁵.

Citons enfin, dans la même optique que M. Dupont - mais doté d'un statut plus conséquent - Sir John Hodsoll (conseiller principal de la défense civile au sein de l'Alliance Atlantique). Ce dernier rédige et communique à tous les Etats signataires, en 1959, un rapport sur l'information du public au sein duquel il dénonce le fatalisme ambiant causé et entretenu par les media, avant de proposer l'utilisation de ces mêmes média en vue d'une propagande massive pro-défense civile dans tous les pays de l'Alliance³⁶.

Les médias, critiqués pour leur traitement des questions atomiques, évoquent donc peu les enjeux de la protection civile en guerre nucléaire et se focalisent alors davantage sur des projections apocalyptiques et pessimistes. Lorsque la question de la protection est soulevée par ceux-ci, le discours tenu peut être résumé ainsi : la France possède le SNPC chargé de mettre en œuvre la protection civile en temps de guerre, ce service a déjà mis en œuvre un certain nombre de mesures tel les systèmes de détection de la radioactivité BABAR et Radia-Air, mais ce service ne peut assurer pour l'heure davantage notre protection, faute de moyens financiers, des moyens que d'autres Etats en Europe, à l'instar de la Suède, possèdent pour leur part³⁷.

Pour autant, nous pouvons maintenant nous interroger sur l'impact réel de cet

³³ Voir, pour exemples, les couvertures suivantes : « Est-ce une image de la guerre future ? », *France Illustration*, 25 février 1950, n°228 ; *Atomes*, mars 1953, n°84 ; *Atomes*, avril 1955, n°109, *Atomes*, mai 1960, n°166

³⁴ « Le fait par ailleurs qu'un complexe atomique inhibe les facultés d'un très grand nombre de Français sérieux a laissé la place libre pour parler et écrire des problèmes nucléaires à un certain nombre d'amateurs qui se sont eux-mêmes désignés pour éclairer l'opinion. C'est ainsi que bien souvent sont lancées dans le public des notions erronées ou même volontairement déformées pour appuyer certaines théories. On pourra dire qu'il en est de même dans tous les domaines et que la Presse est libre d'imprimer les doctrines les plus étonnantes et même les pires sottises pourvu qu'il n'y ait pas atteinte à l'ordre public. Cela est exact, mais l'information fautive ou douteuse est particulièrement dangereuse dans le cas de l'énergie nucléaire car la vérité n'y étant connue que d'un très petit nombre d'individus, l'erreur a beaucoup plus de facilités à se répandre et à agir que dans des autres domaines où la crédulité publique a des limites, assez vastes c'est vrai, mais des limites quand même »

Colonel Ailleret. « Complexe atomique du Français ». *RDN*, janvier 1956, p.3-9

³⁵ George Dupont. *Protection atomique*. Paris, SESF, 1963, p.9

³⁶ OTAN. Comité de la Protection Civile. Sir John Hodsoll. *Information du public : projet de rapport du conseiller principal*. AC/23 (CD) D/294, mars 1959, 9 p.

³⁷ Voir : « La défense de la France contre les dangers atomiques », *Les Actualités Françaises*, 27/11/1957, 2min50s, et « La Suède s'enterre », Cinq colonnes à la une, 04/03/1966, 40min58s.

« environnement médiatique » sur la population française et sur l'existence ou non d'une spécificité comportementale française.

Tout d'abord, les coupures de presse locale que nous avons pu consulter témoignent, au détour de quelques articles, d'une certaine réactivité de la part des journalistes locaux à l'égard de la protection civile en temps de guerre et de ses implications locales... accompagnée d'échanges parfois « hauts en couleur » entre journaux locaux. Citons pour exemple, début 1950, au moment où la création du SNPC est en pourparlers au gouvernement, les escarmouches entre M. Dufour, correspondant pour la ville de Montdidier au journal *Courrier Picard*, et un rédacteur au journal *Le Travailleur*³⁸.

M. Dufour rédige fin janvier 1950 un article intitulé « Les hommes sont fous ! » où il décrit la guerre future et les préparations locales à cette guerre : « *La guerre est déclarée : des engins lourds de mort et de mystère s'élançant du Ponant comme de l'Orient. Ils volent à la vitesse du son vers leurs objectifs secrets. Ils arrivent : une pression sur un bouton, la manœuvre d'un tout petit déclic. Et c'est la dévastation, la mort « per ignem » pour tous. L'auteur de l'Apocalypse, dans son délire sacré, n'a pas mieux vu... Mais je pense à mon pays et je ne puis m'empêcher de sourire, de sourire pour ne pas pleurer. Sait-on qu'à l'heure actuelle, dans notre ville, et sans doute ailleurs, on s'occupe de ressusciter le système d'abris qui fut en usage lors de la drôle de guerre. « Faute de grives, on mange des merles », dit le proverbe. Faute d'avions de défense, on va nous creuser des trous, est-ce croyable ?* ». Article auquel répond quelques jours plus tard avec ironie le journaliste du *Travailleur* (une ironie d'ailleurs assez mal venue dans la mesure où les propos de M. Dufour sur le recensement en cours des abris et équipement de protection dans la Somme s'avèrent exacts) : « [...] le correspondant montdidérien a fait paraître un article à ce sujet qui a fait froid dans le dos. D'après lui, des personnalités officielles seraient venues sur place pour se rendre compte de l'état des abris et du matériel. Bigre ! Je ne croyais pas les Chinois si près de Montdidier, de là à croire à l'invasion de la race jaune, il n'y avait pas loin. Ou alors, des Marshalliens auraient-ils déclenché leur croisade antisoviétique ? Alors gare aux bombes ! Aux bombes atomiques même. Tout cela est passé dans ma tête avec la rapidité de l'éclair. Je suis parti de suite aux renseignements. Sous-préfecture, mairie, gendarmerie, tout est calme partout, jusqu'à notre brave Barbier qui sirote tranquillement son vin rouge. Alors quoi, les abris, le matériel de sécurité, l'article du *Courrier Picard*, tout cela, de la rigolade. Comme dit Barbier : le père Anatole a encore été bien roulé par une personnalité montdidérienne bien renseignée. Car tout se résume au contraire à la liquidation du matériel de défense passive dont une partie, à la demande du maire, sera remise en dotation de l'équipement des pompiers pour un emploi plus pacifique que le fameux article de M. Dufour ». (Des escarmouches entre ces deux journalistes réitérées fin 1950-début 1951 au moment de la création officielle du SNPC).

La presse locale diffuse donc sporadiquement quelques articles sur la protection civile, mais cela témoigne-t-il pour autant d'un réel intérêt ou d'une réelle inquiétude des Français « dans leur ensemble » envers la guerre nucléaire et ses parades ? Nous avons donc ensuite regardé du côté des sondages d'opinion, en l'occurrence ceux publiés entre 1950 et 1965 par l'IFOP. Nous nous sommes également appuyés en point de départ pour la période immédiatement antérieure (1945-1950) sur l'article publié par Claude d'Abzac-Epezy en juin 1991 dans la *Revue Historique de l'Armée* sur la perception de la menace aérienne en France au début de la Guerre Froide³⁹.

Pour cette période initiale, Claude d'Abzac-Epezy évoque plusieurs phases dans la réaction

³⁸ Archives départementales de la Somme. Versement 44 W, article 55: mesures de protection civile (1938-1952)

³⁹ D'Abzac-Epezy Claude. « La perception de la menace aérienne en France au début de la Guerre Froide », *Revue Historique des Armées*, 1991, vol.2, n°183, p.106-115

des Français à l'égard de la menace, qu'on pourrait toutefois schématiser ainsi : jusqu'en 1950, les Français ne croient guère en la possibilité d'une nouvelle guerre mondiale (35% à l'été 1947, 48% en 1949) et ils espèrent dans un premier temps (jusqu'à la signature des pactes de Bruxelles puis de l'Atlantique Nord) pouvoir rester neutres dans celle-ci, si toutefois elle devait tout de même éclater (à hauteur de 82% en septembre 1946). En 1950, un revirement s'opère avec le déclenchement de la guerre de Corée et l'annonce du programme thermonucléaire américain : 52% des Français interrogés croient alors en une guerre mondiale d'ici à 5 ans, et 78% d'entre eux pensent que la France ne pourrait rester neutre dans ce conflit.

L'étude de Claude d'Abzac-Epezy s'arrête sur ce bilan du revirement de 1950. Qu'en est-il pour les décennies 1950'-1960' ?

Au premier trimestre 1958, l'IFOP fait paraître une étude statistique portant sur l'évolution de la perception de la menace entre 1952 et 1958⁴⁰. Cette étude porte un double intérêt : d'une part les sondages s'accompagnent d'une analyse détaillée de l'évolution des perceptions par les sondeurs de l'IFOP, d'autre part l'IFOP publie la « méthodologie » employée pour cette étude en communiquant de nombreuses informations sur la procédure de sélection et sur la composition de l'échantillonnage des participants (notamment leur localisation géographique⁴¹ et leur appartenance politique⁴²). Au regard de cette étude, quelques conclusions se dessinent très rapidement :

-majoritairement pendant toute cette période, de 1952 à 1958, les Français interrogés ne croient pas réellement en la menace imminente d'une guerre mondiale (la peur de 1950 est donc retombée)⁴³ : en moyenne, entre 1952 et 1955, 55% des Français réfutent alors l'éventualité imminente d'un conflit et ils ne sont que 7 à 13% à penser celle-ci vraisemblable, dont 1 ou 2% totalement inévitable. En 1958, ils sont même 74% à affirmer ne pas croire en la possibilité d'une guerre imminente, croyant donc de moins en moins à cette éventualité.

-si les Français ne croient pas réellement en une menace de guerre, ils sont aussi majoritaires à refuser le conflit et à vouloir faire le choix de la neutralité si un conflit éclatait. Ils sont majoritaires et de plus en plus nombreux à le penser, jusqu'à atteindre 62% en septembre 1957. Les sondeurs IFOP expliquent cette attitude non par une volonté réelle de neutralité politique, mais par un refus de la guerre et un refus aussi de la logique de paix armée.

-toutefois, si la guerre devait éclater, les Français ne sont absolument pas convaincus que la guerre serait fatalement nucléaire. Ainsi, d'après un sondage de juin 1955, 33% des sondés affirment que les armes nucléaires seraient utilisées en cas de guerre, 39% qu'elles ne le seraient pas, 28% ne prenant pas position.

-mais que la guerre éclate ou non, qu'elle soit nucléaire ou non, les Français restent toutefois relativement hostiles aux questions atomiques : ils considèrent majoritairement l'énergie nucléaire comme un mal, ils sont au sein des pays occidentaux parmi les plus enclins à rejeter les essais nucléaires et à souhaiter un désarmement nucléaire, et, jusqu'en 1960, ils sont majoritaires aussi à refuser la création en France d'un arsenal nucléaire.

Ces perceptions vis-à-vis de l'arme nucléaire et de la menace de guerre n'évoluent guère au cours de la décennie suivante⁴⁴. Hormis au moment de la crise de Berlin à l'été 1961, où les

⁴⁰ IFOP. *Sondages : revue française de l'opinion publique*, 1958, n°1-2, p.97-125

⁴¹ majoritairement le Nord et le Nord- Est, donc des espaces fortement marqués par les guerres

⁴² 42% : indéterminés. Pour les 58% restants : 14% SFIO, 7%PCF, 6% radicaux/RGR, 6%MRP, 13% paysans indépendants, 12% autres.

⁴³ « Les Français redoutent beaucoup moins qu'au cours des années précédentes l'imminence d'une guerre générale : l'espoir a repris le dessus sur le pessimisme des années précédentes » [IFOP, *Sondages*, 1958, p.26]

⁴⁴ L'accession de la France au statut de puissance nucléaire change guère les perceptions de l'arme et de la menace : certes, les Français ont en 1960 au moment de Gerboise bleue une attitude plus positive à l'égard

résultats des sondages sont plus nuancés sur l'éventualité d'un conflit futur (juillet 1961 : 31% pensent qu'il y a grand danger de guerre, 35% qu'il n'y a pas de grand danger, 34% ne se prononçant pas- donc une règle des 3 tiers), les Français continuent très majoritairement de penser que la menace de guerre imminente est relativement faible.

(Ces perceptions sont-elles spécifiquement françaises ? Les sondages français révèlent en tout cas certaines similitudes avec les sondages anglais que nous avons observés : les Anglais comme les Français considèrent notamment le risque de guerre imminente faible et de moins en moins conséquent au cours de cette période, sauf également à l'été 1961. Les Américains quant à eux, au regard des sondages Gallup, sont plus enclins à croire en la possibilité d'une guerre mondiale, pas forcément imminente, mais en tout cas avant la fin de leur vie)

Alors, quelles conséquences ces perceptions que nous avons brièvement approchées ont-elles eu sur la propagande élaborée par la Protection civile ? Face à une opinion publique qui, en réaction à cet environnement médiatique que nous avons évoqué, adopte une attitude de réserve - voire de rejet, ne voulant pas penser à la guerre, ne croyant pas en l'éventualité d'une guerre imminente, restant majoritairement hostile à l'égard des questions nucléaires, comment dire l'indicible?

De la création du SNPC en 1951 jusqu'à promulgation en mars 1964 d'une directive sur la protection et l'information par le Premier Ministre, exigeant officiellement pour la première fois la mise en œuvre d'une propagande de protection civile, aucune action de propagande n'a été *massivement* conduite. Sans ordre officiel et sans moyen de mener cette propagande, les actions du SNPC jusqu'à cette date ont été des actions sporadiques, locales. Si l'opinion publique ne souhaitait pas entendre parler de la guerre nucléaire, elle n'en a en tout cas que peu entendu parler par le SNPC...

Des exemples d'actions locales peuvent bien sûr être cités : la tenue chaque année d'un stand sur la protection civile dans diverses foires locales dès 1954, l'organisation d'une conférence par les professeurs de l'Ecole Nationale de la Protection Civile au foyer culturel de Reims en 1956, une conférence sur la radioactivité devant les enfants des écoles de St Cloud en 1962, et de nombreux exposés d'informations dans des cercles spécialisés : au salon international de la santé et aux journées médicales nationales en 1959, à l'antenne de la Croix Rouge d'Evreux en 1960, etc... Mais l'action de communication est restée alors relativement limitée. Même les exercices de protection civile, qui auraient pu représenter à l'échelon local comme national un moyen de communiquer sur le danger nucléaire et d'impliquer la population civile (comme cela a été très largement fait aux Etats-Unis, en Angleterre, au Canada, en Suède) n'ont pas été exploités.

La directive promulguée par le Premier Ministre en 1964 a-t-elle marqué un tournant et a-t-elle permis l'élaboration d'une réelle stratégie de communication ? Et si oui, quelle stratégie ? En 1965, un an après la directive ministérielle, le SNPC publie à « grande échelle » (deux millions d'exemplaires prévus) une notice intitulée « Savoir pour vivre »⁴⁵. La stratégie de communication qui est adoptée pour cette publication est en tout point similaire à celle conseillée par l'OTAN (qui fait paraître fin 1961 une mouture de base intitulée « guide d'auto assistance » à l'attention des délégations nationales de tous les pays membres de l'Alliance), elle-même entièrement calquée sur le modèle de communication développé par la FCDA⁴⁶. L'objectif de cette stratégie est de parvenir à contrôler les émotions de la population

de l'arme atomique, mais pour autant cet enthousiasme décline rapidement (en 1962-1963 ils ne sont que 30 à 40% tout au plus à soutenir la force de frappe française)

⁴⁵ Ministère de l'Intérieur. SNPC. *Savoir pour vivre : manuel de protection civile*. Paris, Impr. nationale, 1965, 64 p

⁴⁶ Modèle américain de protection civile minutieusement étudié par le sociologue Guy Oakes

de manière à ce que celle-ci puisse mettre en œuvre les réponses les plus adaptées face à une menace présentée comme tout à fait gérable. La menace n'est pas traitée dans son ensemble, dans tout ce qu'elle pourrait avoir de menaçant, mais elle est découpée en une série de problèmes d'ordre technique, à traiter un à un. Le guide « Savoir pour Vivre » expose ainsi les moyens à mettre en œuvre afin d'aménager une pièce de son logement en abri, puis les gestes à connaître pour assurer les premiers secours ou lutter contre un incendie. Des explications qui s'accompagnent de dessins colorés et schématiques pour rendre le discours accessible et rassurant. Aucune représentation de la menace (hormis la photographie du champignon atomique de l'essai Bikini) n'apparaît au regard du lecteur. Cette photographie est le seul rappel « réel » de ce qui se joue derrière cette notice de formation. Comme le souligne fort justement l'historienne Laura McEnaley, dans son ouvrage « Civil defense begins at home », à propos de la stratégie de communication américaine, mais qui pourrait s'appliquer aussi au cas français: « *Ironically, as nuclear bombs became more and more powerful and lethal throughout the decade, the rhetoric became more benign and reassuring* »⁴⁷.

Toutefois, hormis cette publication, précisons qu'aucune autre action de communication de même envergure n'a été entreprise par le SNPC, faute de moyens notamment.

Quant à cette seule publication « d'envergure », on peut se demander enfin comment celle-ci a été accueillie par la population civile ? Est-ce que cet effort de communication s'est accompagné d'un « réveil » de l'opinion française et par l'expression d'un intérêt particulier pour la protection civile ? Assurément, la réponse est négative. Et cela pour l'ensemble du territoire. En 1969, le SNPC envoya un questionnaire aux préfets afin de faire le point sur leur réalisation locale. L'une des questions concernait la propagande : la population de votre département vous a-t-elle demandé des informations concernant la protection civile et les abris ? Réponses rarement positives...⁴⁸

En réalité, suite à la publication de cette notice « Savoir pour vivre », certains maires et préfets ont reçu quelques lettres de demande d'information par la population locale. Ainsi, dans les archives départementales des Bouches du Rhône, on peut trouver un dossier contenant cinq lettres de demandes d'informations complémentaires reçues par le préfet au printemps 1966⁴⁹. Mais, à ces lettres, alors que le préfet des Bouches du Rhône dirigeait l'un des territoires les plus menacés, celui-ci ignora alors que répondre et dû contacter le SNPC pour que ce dernier lui fasse parvenir les informations et brochures demandées par ces quelques Marseillais curieux ou inquiets...

Conclusion :

Pour conclure brièvement, j'aimerais invoquer cette phrase issue d'un article intitulé « la guerre qui n'a pas eu lieu » de T. Sarmant : « *pour comprendre une époque, il ne suffit pas de dire ce qui fut, il faut également montrer ce qui aurait pu être, faire l'histoire des virtualités aussi bien que celle des réalités* »⁵⁰. C'est cette logique que j'ai voulu poursuivre ici: tenter d'aborder cette guerre nucléaire imaginaire et largement imaginée, et d'en approcher l'impact

[Oakes Guy. *The Imaginary War : Civil Defense and American Cold War Culture*. New York, Oxford University Press, 1994, 194 p.]

⁴⁷ Mc Enaley Laura. *Civil Defense Begins at Home*. Princeton, Princeton University Press, 2000, p.37

⁴⁸ Archives Nationales. Ministère de l'Intérieur, SNPC. Versement 19790383, articles 1-28 : recensement départemental des bâtiments susceptibles de servir d'abris anti- atomiques (1964-1973)

⁴⁹ Archives départementales des Bouches-du-Rhône. Versement 1739 W, article 20 : dossiers concernant les abris

⁵⁰ Thierry Sarmant. « La guerre qui n'a pas eu lieu : vision stratégique et plans d'opérations français dans l'hypothèse d'une invasion soviétique, 1945-1969 ». *Revue Historique des Armées*, 2002, n°227, p.111

et la traduction en terme de politique de protection civile de l'échelon national à local, en France, en pleine Guerre Froide. Les réalisations effectives ayant découlé de cette politique de protection impulsée par le SNPC n'ont pas grande importance me semble-t-il, ce qui compte davantage ce sont seulement ces projections mentales par études et par exercices dans cette guerre virtuelle, ce sont les comportements, les orientations, les rapports entre les autorités à tous les échelons et avec les civils que cette menace a engendré.

Bibliographie

Sources :

(Archives)

-Archives Nationales. Ministère de l'Intérieur. Versement 19770120 (83 articles) : Service National de la Protection Civile (1954-1968)

-Archives Nationales. Ministère de l'Intérieur. Versement 19790383 : Direction de la Sécurité Civile, Bureau des Plans de Secours (1964-1973)

-OTAN. Comité médical. *Réponses complémentaires de la France concernant le plan de secours français destiné à la protection sanitaire d'une agglomération importante menacée.* AC/23 (MC) D/7, novembre 1955, p.13-20

-OTAN. Haut Comité pour l'étude des plans d'urgence dans le domaine civil. *Hypothèses relatives à l'élaboration des plans d'urgence dans le domaine civil.* AC/98 D/14, mai 1956, 26 p.

-OTAN. Comité de la Protection Civile. Sir John Hodsoll. *Information du public : projet de rapport du conseiller principal.* AC/23 (CD) D/294, mars 1959, 9 p.

-OTAN. Comité de la Protection Civile. *Principes fondamentaux d'une politique relative aux abris : rapport sur les conceptions des services français de protection civile en matière d'abris* », AC/23 (CD/SH) D/16, décembre 1961, 12 p.

-Archives départementales des Bouches-du-Rhône. Versement 1739 W : défense passive, risques du temps de guerre

-Archives départementales des Bouches-du-Rhône. Versement 1115 W : protection sanitaire en cas de conflit

-Archives départementales de la Somme. Versement 44 W : plan de protection civile

(Media, sondages)

-« La défense de la France contre les dangers atomiques ». *Les Actualités Françaises*, 27 novembre 1957, 2min50s

-« La Suède s'enterre ». Cinq colonnes à la une, 4 mars 1966, 40min58s

-« Nouveaux détails sur les possibilités de la bombe à hydrogène ». *Le Monde*, 21 février 1950, p.2

-« 200 millions de dollars pour la construction de la bombe à hydrogène ». *Le Monde*, 9 août 1950, p.2

-« Un Américain, obsédé par la bombe atomique, se jette par la fenêtre de son hôtel parisien ». *Le Monde*, 13 janvier 1951, p.12

-« L'Occident ne doit pas sombrer dans un fatalisme facile ». *Le Monde*, 22-23 juin 1958, p.5

-« Si une nouvelle guerre mondiale devait éclater, la France se trouverait être stratégiquement la cible de choix pour les nouveaux engins atomiques, déclare Joliot - Curie ». *Protection civile*, janvier 1954, n°8, p.9

-« Mille bombes atomiques détruiraient le monde ». *Protection civile*, octobre 1954, n°13, p.16

-« Quinze bombes thermonucléaires anéantiraient la France, déclare M. Jules Moch à la Commission des Affaires Etrangères ». *Protection Civile*, novembre - décembre 1954, n°14, p.35

-« La névrose des radiations fait des millions de victimes dans le monde ». *Protection civile*, septembre 1956, n°28, p.40

-« Il suffirait de seize bombes thermonucléaires pour détruire la France ». *Protection civile*, octobre - novembre 1956, n°29, p.17

-« 120 millions de morts dans les pays de l'OTAN en cas de guerre atomique ». *Protection civile*, mai 1957, n°35, p.4-5

Ailleret Charles. « Le complexe atomique du Français ». *Revue Défense Nationale*, janvier 1956, n°1, p.3-9

Letourneux André. « Dissuasion et survie ». *Revue Défense Nationale*, juillet 1963, n°7, p.1155-1169

IFOP. *Sondages : revue française de l'opinion publique*. 1958, n°1-2, p.97-125

(Publications)

Ailleret Charles. *L'aventure atomique française*. Paris, Grasset, 1968, 405 p.

Dupont George. *Protection atomique*. Paris, SESF, 1963, 31 p.

Ministère de l'Intérieur. SNPC. *Savoir pour vivre : manuel de protection civile*. Paris, Impr. nationale, 1965, 64 p.

Rougeron Camille. *La guerre nucléaire : armes et parades*. Paris, Calmann Levy, 1962, 242 p.

Travaux :

D'Abzac- Epezy Claude. « La perception de la menace aérienne en France au début de la Guerre Froide ». *Revue Historique des Armées*, 1991, vol.2, n°183, p.106-115

McEnaley Laura. *Civil Defense Begins at Home*. Princeton, Princeton University Press, 2000, 213 p.

Miclot Isabelle. « Survivre à la menace : hypothèses conflictuelles et politique de défense civile en France, 1950'-1960' ». Actes du colloque international *La société française dans la Guerre Froide*, Archives Nationales et IHTP- CNRS (à paraître, 2^{ème} trimestre 2013, Editions universitaires de Dijon)

Oakes Guy. *The Imaginary War : Civil Defense and American Cold War Culture*. New York, Oxford University Press, 1994, 194 p.

Sarmant Thierry. « La guerre qui n'a pas eu lieu: vision stratégique et plans d'opérations français dans l'hypothèse d'une invasion soviétique, 1945-1969 ». *Revue Historique des Armées*, 2002, n°227, p.111-129